

Lois d'amnistie

Par **Sofy**, le **05/06/2005** à **18:41**

Bonjour à tous,
les lois pénales plus douces sont d'application immédiate; mais est-ce-que les lois d'amnistie le sont également? Est-ce-que si au cours d'un jugement, une amnistie intervient, le procès se poursuit?

Merci beaucoup.

Par **Olivier**, le **05/06/2005** à **19:06**

eh non... fini le procès dans la limite des dates précisées éventuellement par la loi d'amnistie !
(et le juge a été payé sans bosser... c'est triste hein !)